

Contractualisation avec les opérateurs artisanaux des transports urbains en Afrique

Guide pratique

Formation développée par



Donateurs :



En collaboration avec



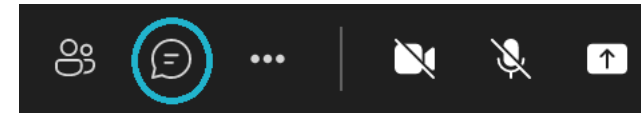
Pour en savoir plus sur le partenariat MobiliseYourCity et nos offres de formation reproductibles : www.mobiliseyourcity.net



Comment participer à la session



Assurez-vous que votre microphone est coupé et que votre caméra est éteinte.



Cette session sera enregistrée. Vous n'apparaissez pas dans l'enregistrement si votre caméra est éteint



Incluez vos questions dans le chat, nous les poserons dans les questions-réponses à la fin de la session.



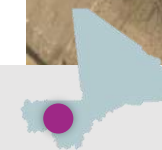
N'hésitez pas à partager des documents de votre organisation ou d'autres contributions dans le chat !

Ordre du jour

- 1 Bienvenue et introduction
- 2 Le concept EASI
- 3 Principales caractéristiques du service artisanal
- 4 Types de contrats
- 5 Etapes pour la contractualisation
- 6 Pause café
- 7 Exercice
- 8 Q&R, réactions et adieu

Objectifs de l'atelier

- Clarifier des notions fondamentales relatives aux transports urbains.
- Fournir à des décideurs et des cadres techniques des conseils et des orientations en vue de la contractualisation des services artisanaux de transport public dans les villes africaines.



Véhicules de transport artisanal à Bamako (Mali)

Source: Alioune THIAM



MobiliseYourCity - un partenariat véritablement mondial avec des membres sur 4 continents



2

Principes pour la gestion de la mobilité urbaine dans les villes Africaines : le Concept EASI

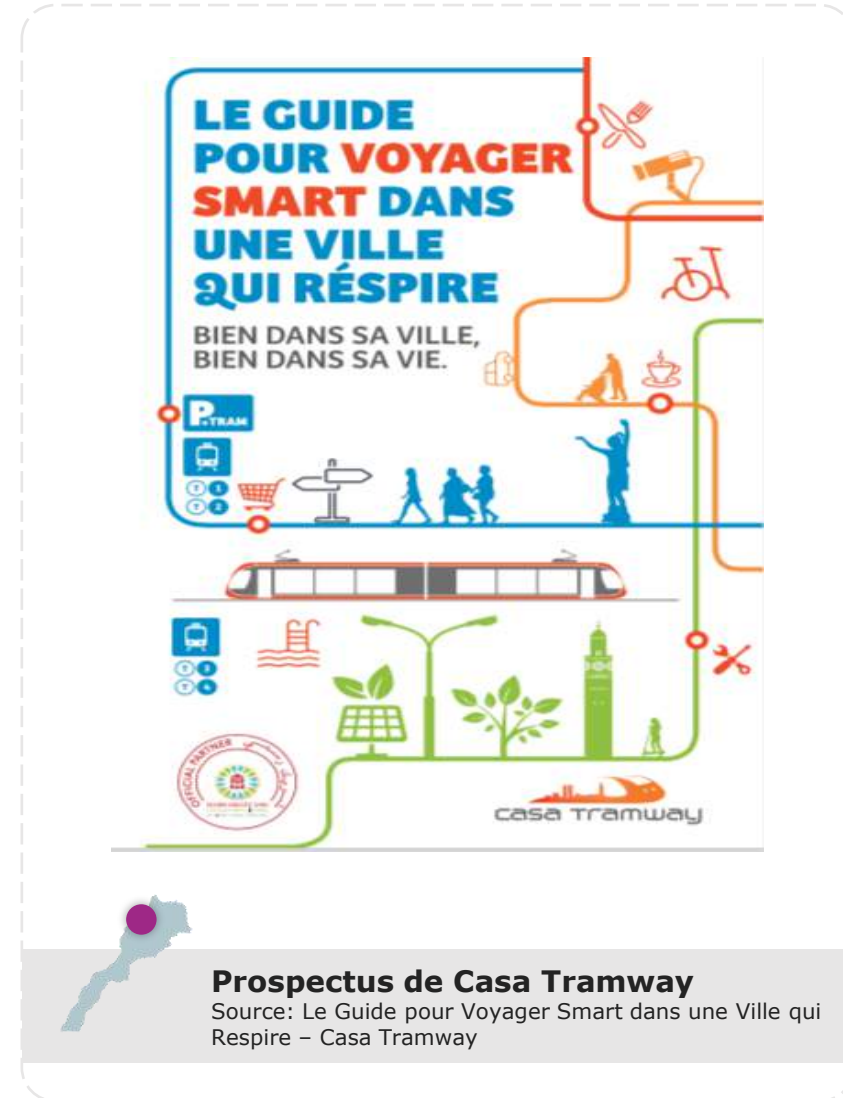
Le Concept EASI

Le "cadre conceptuel EASI" : ensemble d'actions politiques spécifiques selon quatre domaines d'intervention :

PERMETTRE (Enable)

Instaurer un système de gouvernance efficient et responsable :

- Anticiper les besoins
- Orienter l'action publique
- Assurer la gestion et le développement intégrés des systèmes de transport urbain



Le Concept EASI

Le "cadre conceptuel EASI" : ensemble d'actions politiques spécifiques selon quatre domaines d'intervention :

ÉVITER (*Avoid*)

Réduire au minimum le besoin de déplacements individuels motorisés

... grâce à une occupation des sols, une planification et une gestion adaptées

REPORTER (*Shift*)

Maintenir ou accroître les parts modales des transports en commun et des transports non motorisés

... tels que la marche à pied et le vélo

AMÉLIORE R (*Improve*)

Améliorer l'efficacité et la sécurité des modes de transport tout en réduisant au minimum leur empreinte environnementale



Le Concept EASI

Mesures spécifiques adaptables par chaque ville :

Cadre
conceptuel

EASI

PERMETTRE

(ENABLE)

Mettre en place un système de gouvernance efficace et responsable, suffisamment doté en :

- Institutions
- ressources humaines
- financement

Efficacité de la
gouvernance

EVITER

(AVOID)

Minimiser la dépendance aux modes motorisés individuels en intégrant la planification et la gestion de l'usage des sols et des transports

Efficacité de l'usage
des sols

REPORTER

(SHIFT)

Augmenter ou préserver la part modale des modes les plus soutenables sur le plan social et environnemental (transport public, marche, vélo)

Efficacité système de
transport multimodal

AMELIORER

(IMPROVE)

Améliorer l'efficacité des modes et services de transport en minimisant leur empreinte environnementale

Efficacité de l'usage
de la voirie et des
véhicules

Sources : SSATP-SECO/STUCKI, 2015

Principales caractéristiques du service artisanal

Exploitation et
Maintenance

Financement des
investissements

Tarification

Cadre législatif et
réglementaire

Principales caractéristiques du service artisanal

Exploitation

Faiblesses	Forces
Accès facile à profession : opérateurs & véhicules	Souplesse et adaptabilité de l'offre/demande
Véhicules vétustes (âge, inconfort, ...)	Source importante d'emplois
Véhicules de faible capacité	Solidarité entre les membres
Infrastructures terminales peu ou pas aménagées (incommodité pour usagers)	Organisation relative : "artisanale", "informelle"
Aménagements contraignants de la voirie (pour véhicules de TC comme pour usagers)	Volonté de contribuer davantage au développement du secteur des transports
Déficit de ressources humaines de qualité (formation empirique)	
Enclavement de quartiers (dépendance à la MP)	
Peu d'attention des pouvoirs publics (laisser-faire)	

Principales caractéristiques du service artisanal

Maintenanc
e

Faiblesses	Forces
<p>Défaut d'entretien des véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • charges d'exploitation importantes • source d'insécurité routière • source de pollution atmosphérique • facteur de congestion routière 	<p>Sources d'emplois/profits indirects :</p> <ul style="list-style-type: none"> • métiers de l'automobile • commerce • restauration • sociétés d'assurance : <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Transport Public de Voyageurs - TPV ; • Fonds de Garantie Automobile - FGA, ...
<p>Pas de service après-vente</p>	



Taxis collectifs à Tripoli

Source: © Transitec

Principales caractéristiques du service artisanal

des

Financement
investissements

Faiblesses	Forces
Faible capacité financière des propriétaires	Capacité d'initiatives internes :
Faible capacité financière des navetteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de solidarité :
Méfiance des institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> • "Tontines" :
Matériel roulant d'occasion (2 ^{nde} voire 3 ^{ème} main)	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse d'avance
	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance en cas d'accidents
	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance sociale
	Corporatisme très poussée (syndicats)
	Capacité de réplique/négociation

Principales caractéristiques du service artisanal

Tarifification

Faiblesses	Forces
Si non administrée :	Capacité à s'imposer
<ul style="list-style-type: none"> • variabilité 	Corporatisme très poussée (syndicats)
<ul style="list-style-type: none"> • concurrence malsaine 	Capacité de réplique/négociation
Si administrée :	Emergence solutions informatiques (systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs – SAEIV) :
<ul style="list-style-type: none"> • rigidité de la tarification / augmentation facteurs de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Billettique, tracé des lignes, GPS, ...
<ul style="list-style-type: none"> • non respect de la tarification fixée 	
<ul style="list-style-type: none"> • sectionnement des trajets 	

Principales caractéristiques du service artisanal

Faiblesses	Forces
Inexistence/Inapplication textes <ul style="list-style-type: none"> • Accès à la profession : peu contraignant 	Très souvent, existence des textes Prise de conscience grandissante <ul style="list-style-type: none"> • Avec appui PTF : GTZ, SSATP, UITP/UATP...
Conditions d'exercice de l'activité de transports de voyageurs <ul style="list-style-type: none"> • Normes administratives : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ droit d'exercice de l'activité de transporteur ⇒ Droit exercice métier de conducteur ⇒ assurance responsabilité civile transport en commun • Normes techniques : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ droit d'exploitation du véhicule ⇒ aménagement du véhicule ⇒ aménagement arrêts et stations terminales 	
Inexistence/Impéritie de l'AOT <ul style="list-style-type: none"> • Dispersion des compétences • Pas ou peu de régulation/organisation 	

Types de contrats

Libre marché

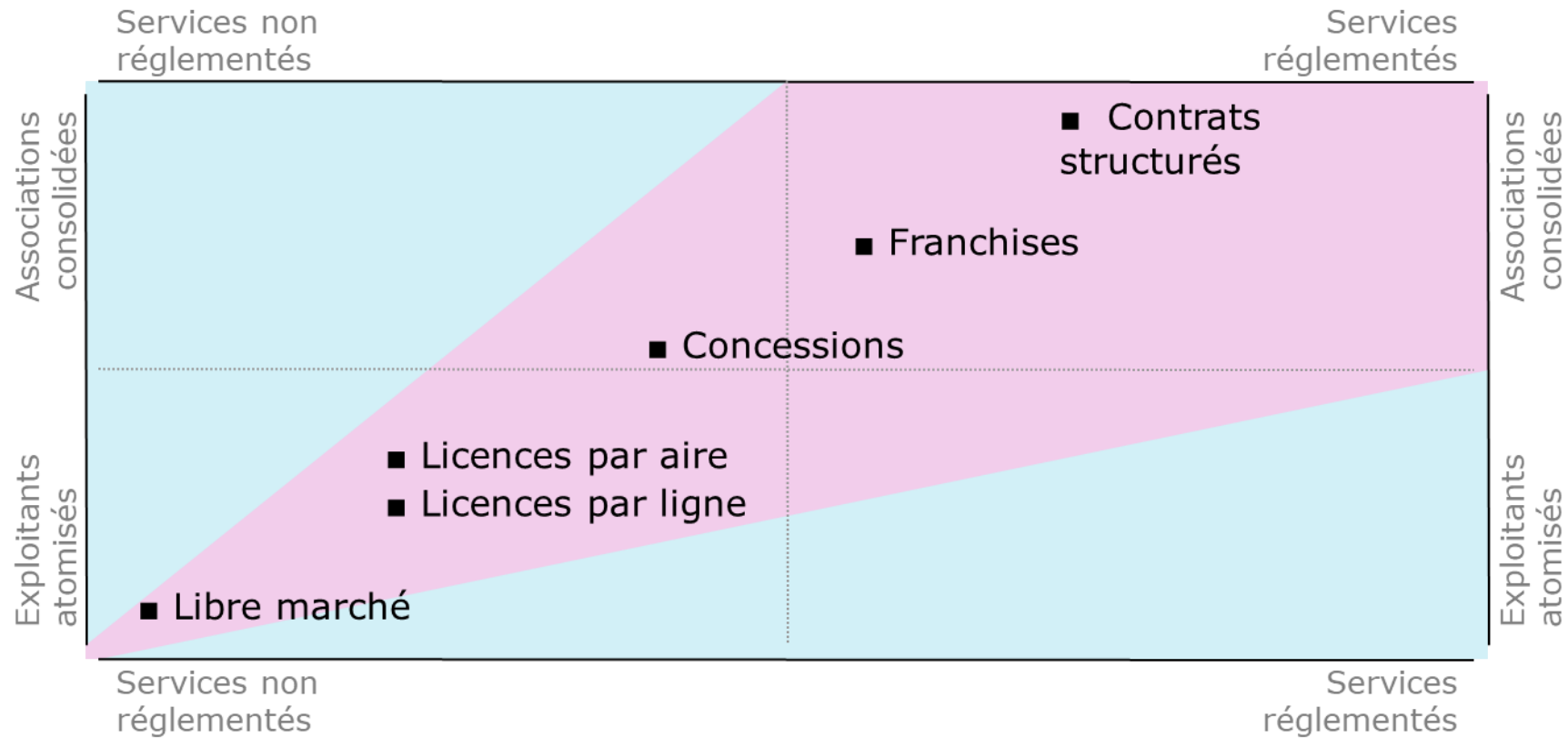
Licences par aire ou par ligne

Concessions

Franchises

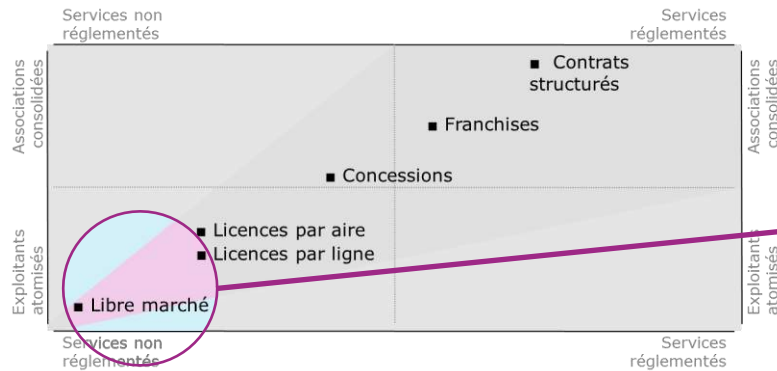
Contrats structurés

Typologie de contrats et besoins de regroupement



Typologie de contrats et besoins de regroupement

Libre marché



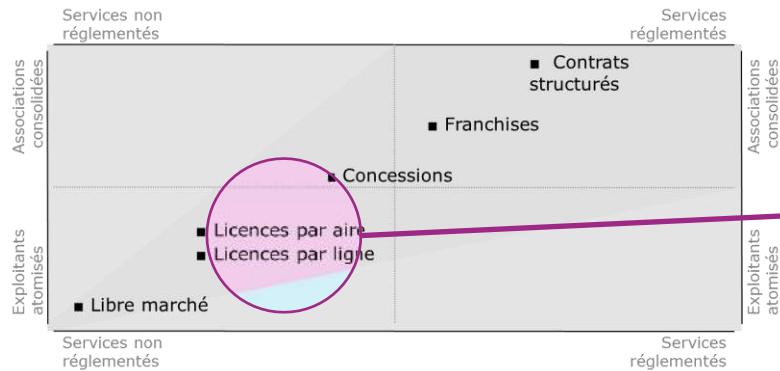
Les exploitants privés proposent des services sans aucune contrainte autre qu'adhérer aux lois du territoire. Les autorités n'interviennent pas.

De manière générale, ce type de 'contrat' n'est pas recommandé dans les villes du Sud ; il peut assez rapidement conduire à une concurrence exacerbée sur le marché.

Sa mise en place évoque un manque de maîtrise de la réglementation par les autorités responsables.

Typologie de contrats et besoins de regroupement

Licences par aire ou par ligne



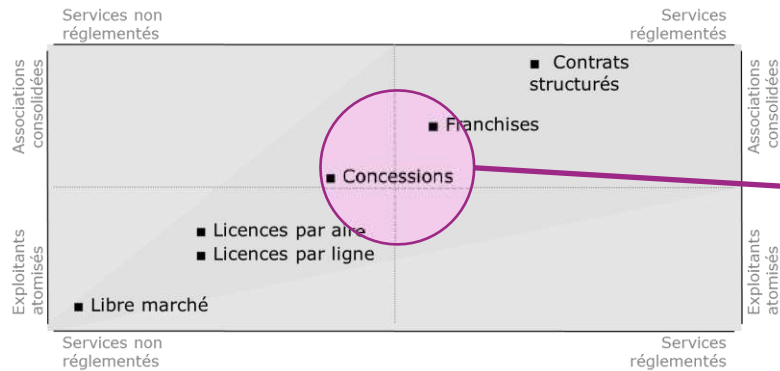
Les licences peuvent être ‘de qualité’ - réglementant le niveau de service – ou ‘de quantité’ – réglementant la quantité des services –.

La mise en place d’un système de licences n’est recommandé que si les autorités ont un contrôle et une capacité minimale sur la réglementation.

L’option est intéressante dans les cas où la réforme du transport artisanal n’est pas trop radicale. En effet, il est intéressant de faire évoluer progressivement cette option.

Typologie de contrats et besoins de regroupement

Concessions



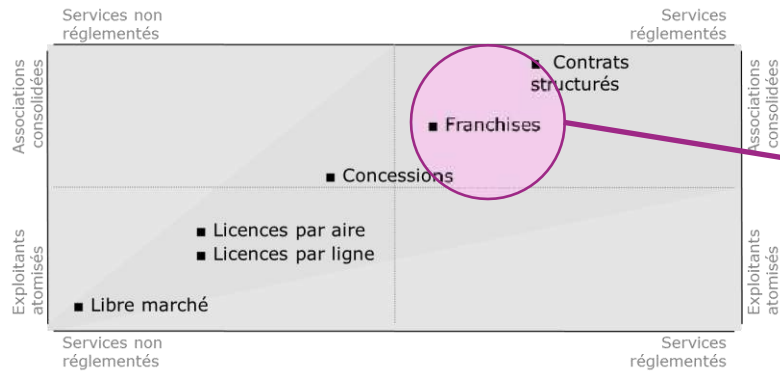
Première option de contrats *pour* le marché. Les exploitants se chargent des services et portent le risque financier. Le rôle des autorités publiques est la surveillance.

Ce type de contrat est souvent conseillé dans les cas où les responsables de la réglementation n'ont pas les moyens techniques et/ou humains suffisants car l'option demande une implication limitée de ces responsables.

La concession a une durée limitée dans le temps. La réglementation concerne les véhicules et les externalités.

Typologie de contrats et besoins de regroupement

Franchises



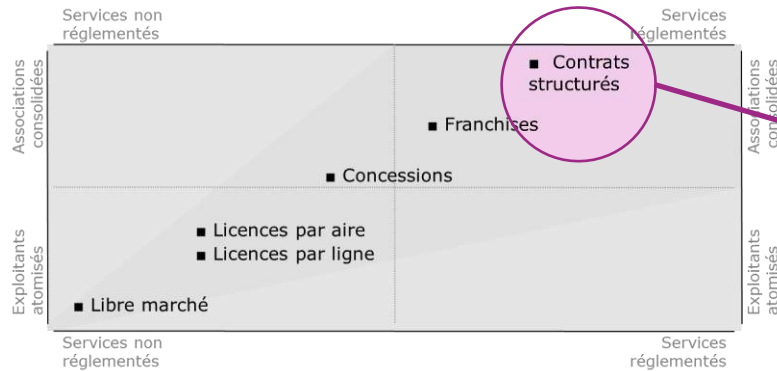
Relativement similaires aux concessions, les franchises pour le transport artisanal donnent aux institutions la responsabilité de la définition des services.

Compte tenu du fait que l'implication des autorités est plus importante que dans les options précédentes, les franchises sont conseillées pour des villes où les responsables de la réglementation ont les ressources humaines et techniques suffisantes.

La réglementation de la tarification revient aux autorités.

Typologie de contrats et besoins de regroupement

Contrats structurés



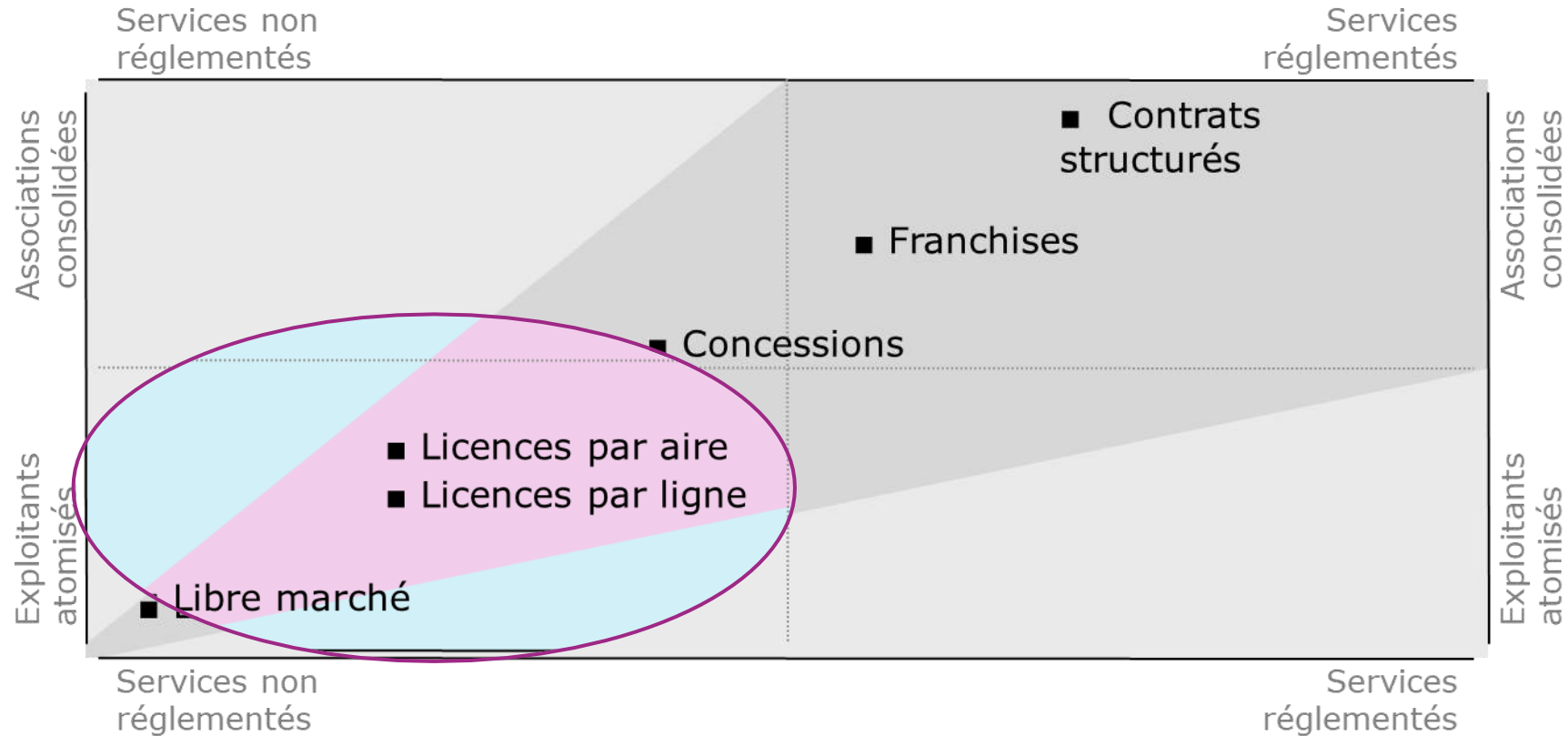
Souvent sous la forme de 'gross-cost contract' ou de 'net-cost contract', ces options passent par des appels d'offres qui excluent certains, voire tous, les opérateurs.

Le type de partage du risque financier entre les opérateurs et les autorités institutionnelles est à la base du type de contrat à mettre en place.

Le contrat de 'net-cost' peut demander une optimisation des services, pendant que le contrat 'gross-cost' permet une meilleure intégration des services.

Typologie de contrats et besoins de regroupement

La place des opérateurs actuels



Il y a une relation relativement directe entre **la capacité à réglementer** de la part des autorités et **la consolidation** des exploitants du transport artisanal

5

Etapas pour la contractualisation

Etapes pour la contractualisation

La place des opérateurs actuels

Elaboration concertée de la vision

Dégager la vision la plus adaptée et de manière concertée.

1

Consolidation de la vision

Consolider la vision par des dispositions législatives et réglementaires s'imposant à tous.

2

Regroupement des opérateurs en des organisations faitières

- Entreprise individuelle
- GIE
- Coopératives
- SARL ...

3

Définition des mesures d'accompagnement

S'accorder avec les parties prenantes sur les mesures d'accompagnement (assainissement du secteur, renouvellement du parc, adaptation de la convention collective professionnelle, adaptation de la fiscalité, ...)

4

Contractualisation des services

- Convention
- Cahier des charges
- Charte qualité ...

5

Etapes pour la contractualisation

Regroupement des opérateurs :

les formes possibles

Statut juridique	Entreprise Individuelle	Société à responsabilité Limitée (SARL)	Société Anonyme (SA)	Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
Associés Minimum	01	01	01	02
Capital minimum démarrage	0 CFA	1.000.000 CFA minimum à libérer intégralement à la constitution	10.000.000 CFA minimum; libération du 1/4 à la constitution et du solde dans les 3 ans	0 CFA
Crédibilité auprès des tiers	Très faible	Importante	Très importante	Faible
Responsabilité associé	Illimités (élargie aux biens personnels)	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Illimitée et solidaire (sauf convention contraire avec les tiers)
Éligibilité au Code des Investissements (CI) ou Entreprises Franches d'Exportation (EFE)	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : OHADA appliquée au Sénégal

Etapes pour la contractualisation

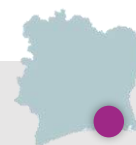
Regroupement des opérateurs :
les formes possibles

Statut juridique	Entreprise Individuelle	Société à responsabilité Limitée (SARL)	Société Anonyme (SA)	Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
Commissaires aux comptes	Sans	Pas obligatoire*	Obligatoire	Sans
Direction	Entrepreneur	Gérant (associé ou non) nommé par les associés	Directeur général, ou Administrateur Général	Président
Imposition des bénéfices	Contribution Globale Unique (jusqu'à 25 millions de CA pour les services et 50 millions pour les commerces de marchandises ; impôt sur les sociétés sur option)	Impôt sur les sociétés 25% du bénéfice net	Impôt sur les sociétés 25% du bénéfice net	Contribution Globale Unique (jusqu'à 25 millions de chiffre d'affaire (CA) pour les services et 50 millions pour les commerces de marchandises ou impôts sur les sociétés sur option)
L'impôt minimum forfaitaire (IMF : C'est le minimum dû si le résultat est déficitaire)	0 CFA IMF : C'est le minimum dû si le résultat est déficitaire	Entre 500 000 et 1000 000 F CFA (selon le chiffre d'affaires)	Entre 500 000 et 1000 000 CFA (selon le chiffre d'affaires)	0 F CFA

Etapes pour la contractualisation

Regroupement des opérateurs : avantages et inconvénients

Type d'entreprise	Avantages	Inconvénients
Entreprise Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun capital minimum exigé pour le démarrage • Formalités de constitution rapides et simplifiées • Coût de constitution assez faible • Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple. 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité illimitée de l'entrepreneur. En cas de faillite, le patrimoine de l'entrepreneur est engagé • Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires : banques, fournisseurs, clients... • Accès difficile au crédit
Société anonyme à responsabilité limitée (SARL)	<ul style="list-style-type: none"> • Capital minimum exigé pas trop important 1.000.000 F • Responsabilité limitée : associés responsables à concurrence de leurs apports • Société peut continuer d'exister en cas de décès d'un associé ou du gérant (si contraire pas stipulé/ statuts) 	<ul style="list-style-type: none"> • K minimum exigé bloque certaines initiatives • Obligation de passer par un notaire pour les actes constitutifs (statuts, déclaration de conformité...) • Frais de constitution très élevé (plus 40% du K mini) • Associés ne peuvent céder librement leurs parts sociales.



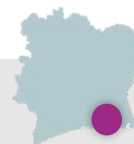
Wôrô-wôrô d'Abidjan

Source: © Transitec

Etapes pour la contractualisation

Regroupement des opérateurs : avantages et inconvénients

Type d'entreprise	Avantages	Inconvénients
Société anonyme (SA)	<ul style="list-style-type: none"> • Très crédible auprès des tiers • Grande capacité de mobilisation des fonds (la S.A peut faire appel à l'épargne publique) • Risque limité aux apports • Possibilité de libérer seulement le quart du capital • Possibilité pour associés de céder leurs actions 	<ul style="list-style-type: none"> • K social minimum assez élevé • Frais de constitution très élevés • Système d'administration très lourde (CA, commissaires aux comptes...) pour les nouvelles sociétés
Groupement d'intérêt économique (GIE)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être créé sans capital de départ • Formalités de constitution assez souples • Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement • Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple 	<ul style="list-style-type: none"> • GIE ne peut pas avoir pour but la recherche et le partage de bénéfices mais plutôt « de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les moyens de cette activité » (Membres supposés avoir une activité) • Faible crédibilité vis-à-vis des tiers (banques) • Membres sont solidairement responsables des dettes



Wôrô-wôrô d'Abidjan

Source: © Transitec

Etapes pour la contractualisation

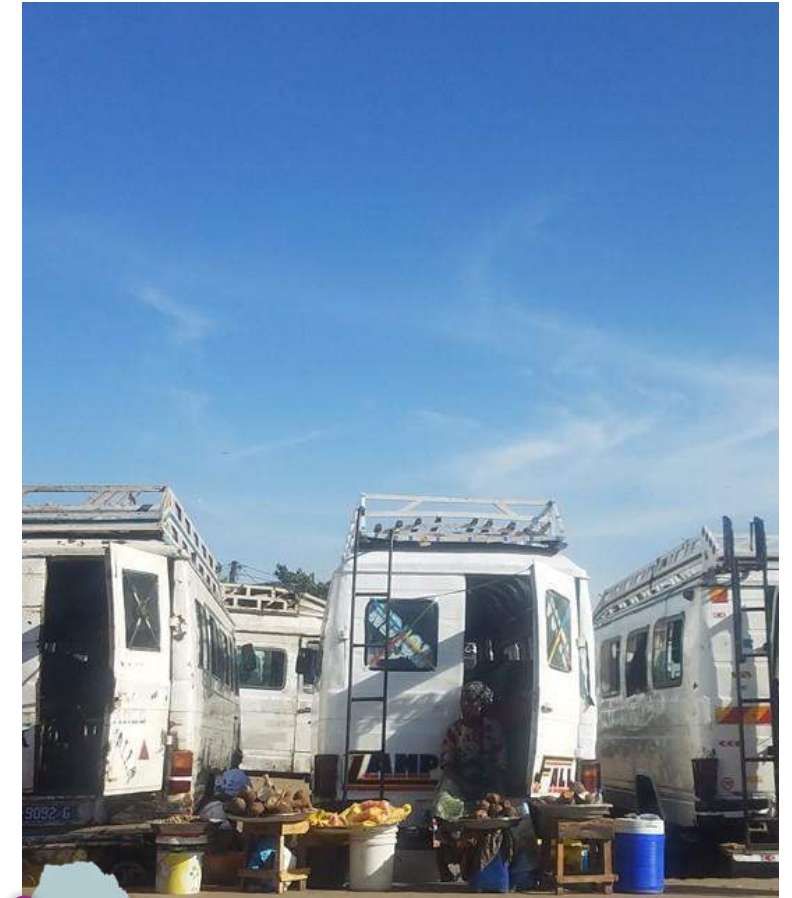
Regroupement des opérateurs : pour ou contre

ARGUMENTS CONTRE	ARGUMENTS POUR
Soumission à la discipline de groupe/Autonomie	Facilitation des mécanismes de concertation et de consultation Economie d'échelles
Lourdeur des impôts	Fiscalité adaptée Exonérations temporaires
Remboursement dettes dans les délais	Accords sur les moyens de compenser déficits d'exploitation (subventions, compensations, ...) Garantie sur la rentabilité de l'exploitation des services concédés

Etapes pour la contractualisation

Définition des mesures d'accompagnement

- Facilitations accordées en contrepartie engagements/Opérateurs artisanaux
- Mise en place de contrats de performance entre l'Etat et l'AOT et ou entre les collectivités et l'AOT
- Définition d'un cadre de collaboration entre l'AOT et les opérateurs (début avec opérateurs institutionnels existants, mise en place d'une charte qualité avec les opérateurs artisanaux)
- Organisation d'un dialogue avec les collectivités pour identifier les enjeux
- Propositions de formations et de renforcement de capacités
- Identification de quick-wins : agir vite et communiquer



Gare de Ndiaga Ndiaye à Dakar

Source: © TRANSITEC

Etapes pour la contractualisation

Définition des mesures d'accompagnement

En contrepartie de l'engagement des Opérateurs artisanaux à adhérer à la politique de professionnalisation du secteur :

Facilitations accordées



| Assistance à la création de l'entité économique choisie (GIE, SARL, SA, ...)

- Assistance juridique
- Exonération



| Octroi des autorisations de transport nécessaires

- Permis de conduire 'transports en commun'
- Licence adaptée aux véhicules



| Renouvellement du parc

- Appui au choix des véhicules
- Homologation des véhicules retenus
- Appui financier/garanties nécessaires

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Convention

Principes généraux :

- Objet de la concession
- Périmètre de la concession
- Durée de la concession
- Rôle de l'autorité concédante
- Consistance des services
- Exclusivité de services et de circulation
- Mode de gestion
- Cession, mutation



Convention



- Principes généraux
- Organisation de l'exploitation
- Régime financier
- Résiliation et déchéance
- Expiration et renouvellement
- Clauses diverses



Cahier des charges



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Convention

Organisation de l'exploitation :

- Étendue de la mission du concessionnaire
- Moyens d'exploitation des services
- Qualité du service
- Mise à disposition des biens
- Régime des biens du concessionnaire
- Régime du matériel roulant
- Concours de la force publique
- Voirie et circulation
- Responsabilités et assurances
- Services hors concession
- Information, concertation et contrôle



Convention

- Principes généraux
- ➔ • Organisation de l'exploitation
- Régime financier
- Résiliation et déchéance
- Expiration et renouvellement
- Clauses diverses



Cahier des charges



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Convention

Régime financier de la concession :

- Contributions financières
- Recettes
- Tarifs de base et compensation financière
- Régime fiscal et résultat
- Informations de gestion



Convention

- Principes généraux
- Organisation de l'exploitation
- ➔ • Régime financier
- Résiliation et déchéance
- Expiration et renouvellement
- Clauses diverses



Cahier des charges



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Convention

Résiliation et déchéance de la concession :

- Mise en régie
- Résiliation de la concession
- Déchéance



Convention

- Principes généraux
- Organisation de l'exploitation
- Régime financier
- • Résiliation et déchéance
- Expiration et renouvellement
- Clauses diverses



Cahier des charges



Charte de qualité

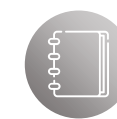
Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Convention

Expiration et renouvellement de la concession :

- Expiration et prorogation
- Renouvellement



Convention

- Principes généraux
- Organisation de l'exploitation
- Régime financier
- Résiliation et déchéance
- • Expiration et renouvellement
- Clauses diverses



Cahier des charges



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Convention

Clauses diverses :

- Domicile
- Enregistrement
- Litiges
- Entrée en vigueur



Convention

- Principes généraux
- Organisation de l'exploitation
- Régime financier
- Résiliation et déchéance
- Expiration et renouvellement
- ➔ • **Clauses diverses**



Cahier des charges



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Généralités :

- Objet
- Définitions



Convention



Cahier des charges



Généralités

- Consistance du service
- Exploitation et obligations
- Dispositions financières
- Contrôle par l'autorité
- Annexes



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Consistance du service :

- Périmètre de la concession
- Exclusivité des services
- Moyens d'exploitation des services



Convention



Cahier des charges

- Généralités
- Consistance du service
- Exploitation et obligations
- Dispositions financières
- Contrôle par l'autorité
- Annexes



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Exploitation et obligations du concessionnaire :

- Réalisation des obligations envers les voyageurs
- Conditions de transport des voyageurs :
 - Principes
 - Propreté
 - Respect des horaires et régularité
 - Sécurité
 - Conditions d'accès
 - Objets trouvés



Etapes pour la contractualisation

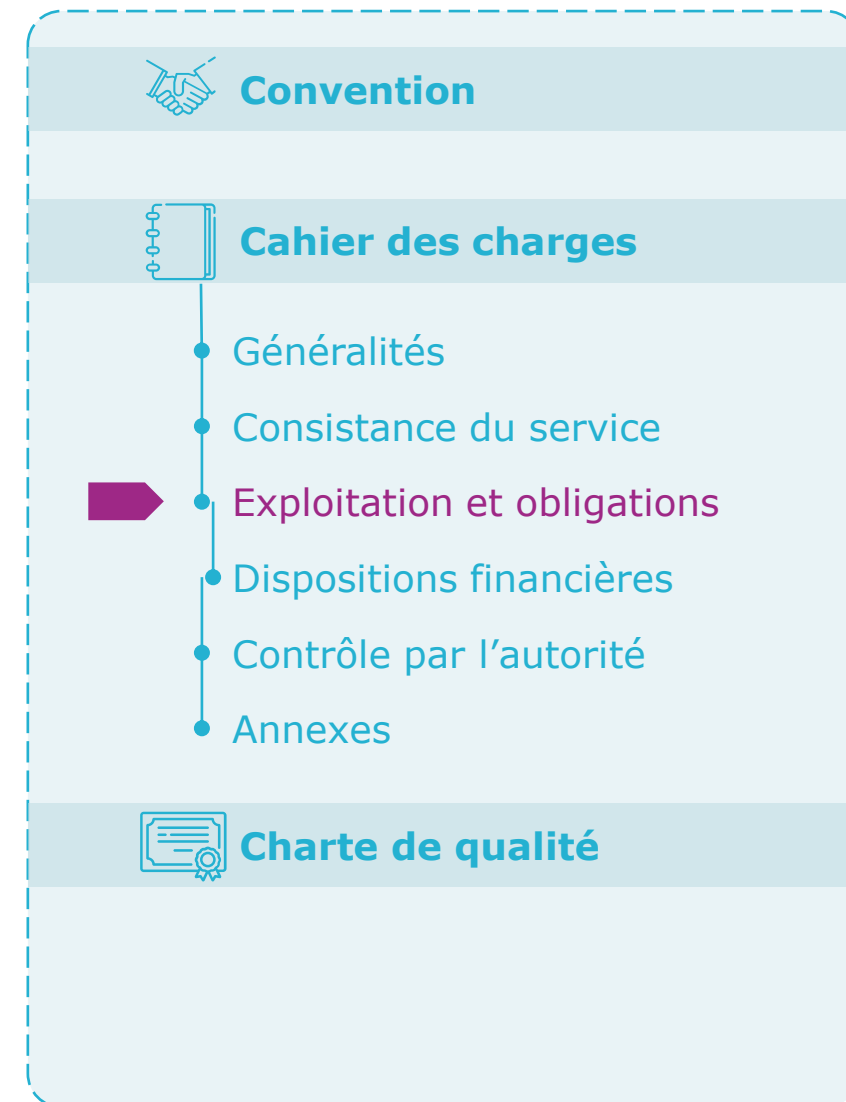
Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Exploitation et obligations du concessionnaire :

- Informations Voyageurs :
- Identification des terminus, gares et points d'arrêt
- Informations à bord des véhicules
- Information aux points d'arrêt
- Services hors concession et services spéciaux
- Modifications ou suppressions de services
- Titres de transport, tarifs, vente, validation et contrôle :
 - Titres de transport et tarifs
 - Vente et validation des titres de transport
 - Validation des titres de transport
- Espaces publicitaires
- Respect de la réglementation
- Constatation des infractions



Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Exploitation et obligations du concessionnaire :

- Informations Voyageurs :
 - Identification des terminus, gares et points d'arrêt
- Biens mis à disposition du concessionnaire par l'autorité concédante
 - Biens mobiliers
 - Mode de mise à disposition
 - Mise à jour des inventaires
- Entretien des biens mis à disposition
- Entretien du matériel roulant
- Stocks & petits outillages
- Equipements de secours
- Personnel du concessionnaire
- Grève



Convention



Cahier des charges

- Généralités
- Consistance du service
- • Exploitation et obligations
- Dispositions financières
- Contrôle par l'autorité
- Annexes



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Dispositions financières :

- Tarifs :
 - Tarifs de base
 - Tarifs spéciaux
 - Relèvements tarifaires
- Compensations financières :
 - Modification de la consistance des services
 - Refus non justifié de relèvement tarifaire
 - Réduction tarifaire sur tarifs spéciaux
 - Détermination des voyageurs détenant des titres à vue



Convention



Cahier des charges

- Généralités
- Consistance du service
- Exploitation et obligations
- Dispositions financières
- Contrôle par l'autorité
- Annexes



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Contrôle par l'autorité concédante :

- Principes
- Indicateurs de conformité / qualité de service
- Méthodes de contrôle et pénalités
- Montant des pénalités
- Calcul des indicateurs :
 - Respect production, disponibilité, fiabilité, sécurité, horaires, propreté, information des voyageurs
- Indicateurs de suivi de la concession
- Documents d'information :
 - Tableau de bord et rapports périodiques sur le fonctionnement de la concession (mensuel, trimestriel, annuel, ...)
 - Etats financiers
- Instances de suivi de la concession :
 - Comité technique de suivi
 - Commission de contrôle



Convention



Cahier des charges

- Généralités
- Consistance du service
- Exploitation et obligations
- Dispositions financières
- Contrôle par l'autorité
- Annexes



Charte de qualité

Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Cahier des charges

(annexe à la convention)

Annexes :

- Description du service concédé
- Exclusivités
- Tarifs de base
- Suivi de la vitesse commerciale



Etapes pour la contractualisation

Contractualisation des services

Charte de qualité

(annexe à la convention)

Exploitation du véhicule
Conditions d'emploi du personnel
Entretien et état des véhicules
Contrôles et vérifications des véhicules
Dispositions légales et réglementaires
Sanctions
Affichage
Respects des normes du développement durable



Convention



Cahier des charges



Charte de qualité

- Exploitation du véhicule
- Conditions d'emploi
- Entretien et état des véhicules
- Dispositions légales
- Sanctions
- Affichage
- Normes développement durable

6

Pause

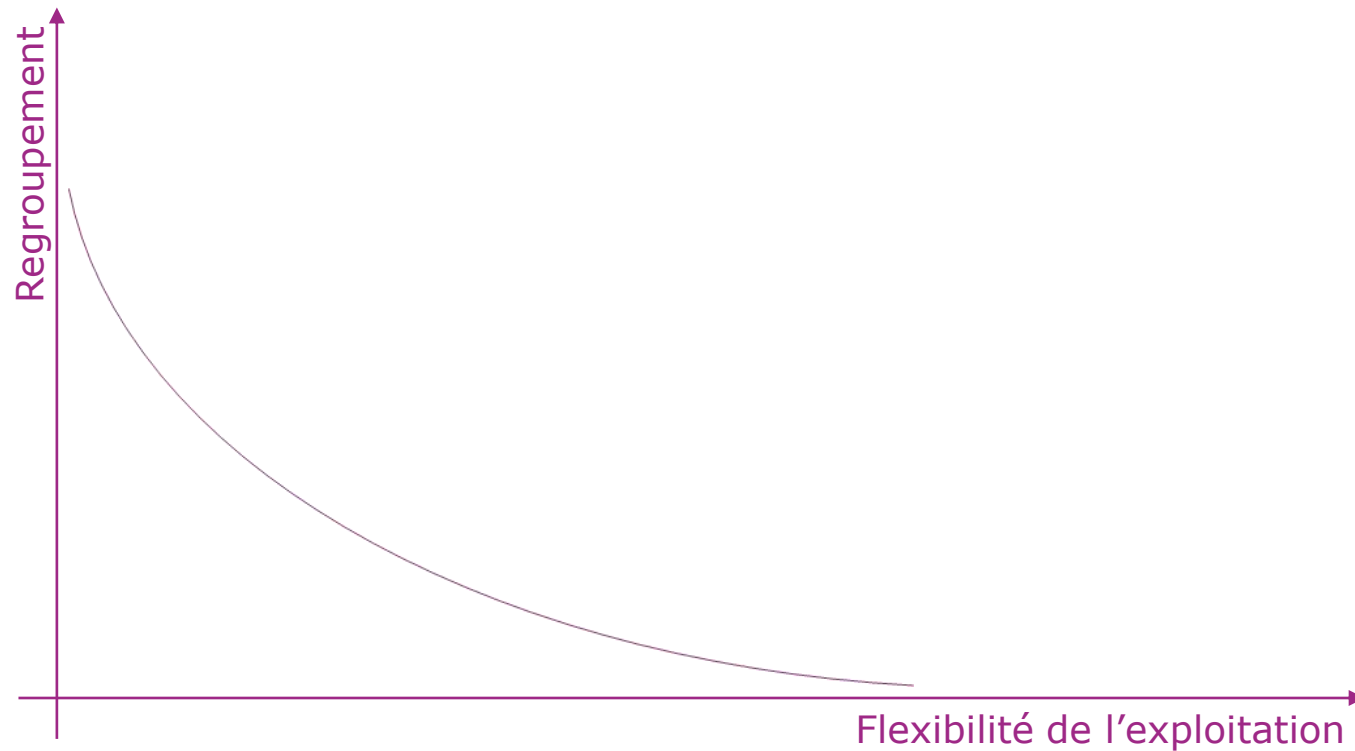


Pause de 5
minutes

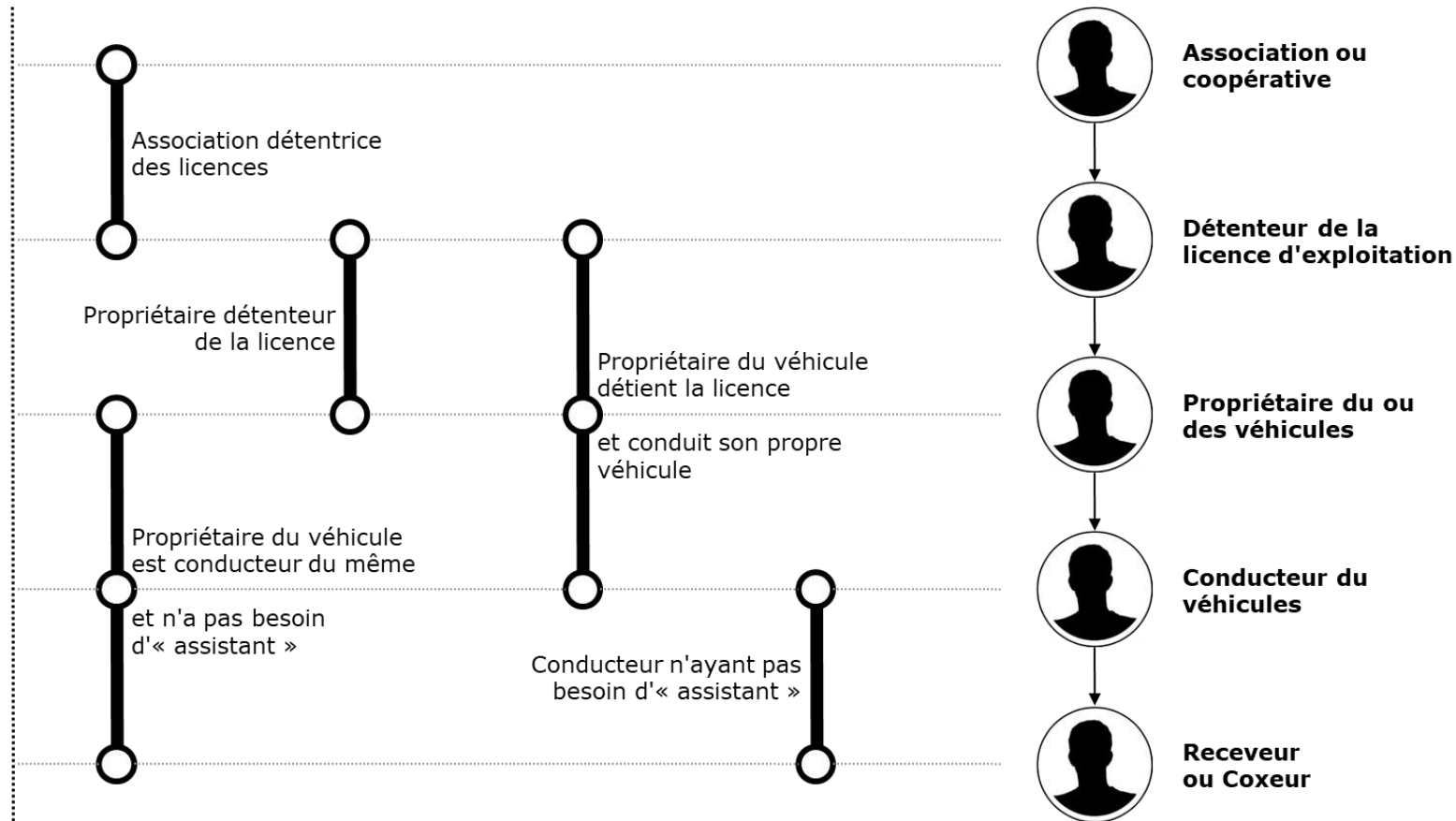
7

Exercice

1. Quel niveau/degré de regroupement pour les opérateurs artisanaux ?



2. Comment amorcer les négociations avec les opérateurs artisanaux ?



3. Quels sont les sujets principaux de la professionnalisation ?

Sujets principaux	Avant	Après
[1] Réseau		
Définition des lignes		
Localisation des arrêts		
Gestion des gares		
Amplitude horaire		
[2] Exploitation		
Fréquences		
Tarification		
Billettique		
Quantité de véhicules		
Spécifications des véhicules		
[3] Conditions de travail		
Salaires		
Couverture sociale		
Habitudes de conduite		

Q/R, réactions et adieu

Q&R

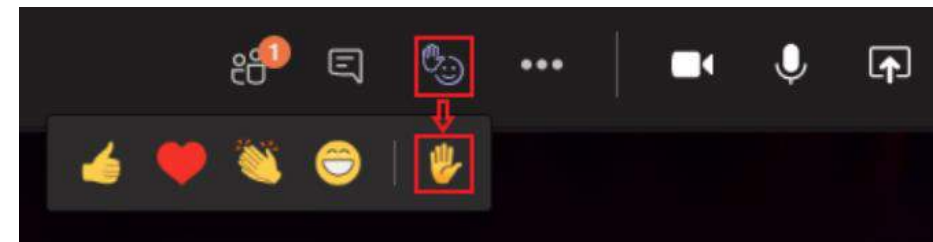
Chat

- Postez vos questions dans le chat et nous les inclurons dans les questions-réponses.



Parler

- Sélectionnez "Afficher les réactions" dans les commandes de la réunion, puis choisissez "Lever la main". Tous les participants à la réunion verront que vous avez levé la main



Restez à l'écoute des mises à jour de MobiliseYourCity



Vous en voulez plus? Inscrivez-vous à la newsletter MobiliseYourCity pour recevoir les dernières informations sur nos prochaines sessions Mastering Mobility !

[Inscrivez-vous ici](#) ou scannez le code QR



Vous avez manqué les sessions précédentes? Les enregistrements sont disponibles sur leur plateforme de connaissances !

Visitez la **[plate-forme de connaissances ici](#)** ou scannez le code QR



Merci de votre attention

Restez en contact



Inscrivez-vous à notre newsletter ici



Mobiliseyourcity.net



contact@mobiliseyourcity.net



[@MobiliseCity](https://twitter.com/MobiliseCity)



[MobiliseYourCity](https://www.facebook.com/MobiliseYourCity)



[MobiliseYourCity](https://www.linkedin.com/company/MobiliseYourCity)